



## FO DGFIP 71 Section de Saône & Loire

### **CTL LUNDI 6 DECEMBRE 2021**

Le CTL s'est ouvert sans déclaration liminaire ni intervention des OS

#### **Point 1 Approbation des PV de CTL précédents**

Approbation

#### **Point 2 Ponts naturels 2022**

3 ponts naturels étaient proposés :

- vendredi 27 mai
- vendredi 15 juillet
- Lundi 31 octobre

FO71 a rappelé sa position sur le sujet : les ponts naturels ont pour vocation de permettre la fermeture de tous les sites du département.

Pour 2022 et le pont de l'Ascension il est précisé que les sites ne seraient pas tous concernés compte tenu du nécessaire bon déroulement de la campagne déclarative ( notamment, comme le précise la note du bureau RH1A du 19/11/2021).

De ce fait FO propose que soit voté séparément chaque pont naturel.

FO71 a voté contre le pont naturel du 27 mai du fait de la rupture d'égalité qu'il induirait.

Les ponts des 15 juillet et 31 octobre sont adoptés.

#### **Point 3 Changement de commune d'implantation d'un emploi de géomètre**

La proposition consiste à transférer un emploi de géomètre implanté à Charolles à Paray.

Pour FO 71 : La demande émane du personnel concerné, celle ci rationalise le périmètre d'implantation et d'intervention et ne remet pas en cause l'existence d'un service ou sa réalisation à Charolles.

FO vote pour.

#### **Point 4 La fermeture des caisses en numéraire**

FO déplore en CTL que le plan ne soit accompagné d'aucune donnée chiffrée ni matériel.

Où et comment sera installé la caisse à la DDFIP ? quelle volumétrie d'opérations est concerné.

FO souligne également qu'aucun transfert d'emploi ou de personnel affecté n'est indiqué, or cette concentration des opérations au sein de deux CFP va forcément induire une charge supplémentaire.

Cette évolution est structurante pour les sites concernés.

La DDFIP souligne que les opérations seraient résiduelles. Fo ne partage pas ce point de vue.

La question des bons de secours est presque réglée car le CD71 s'est engagé à mettre en œuvre une nouvelle procédure en remplacement des chèques verts dès le mois de février.

NB : il a été annoncé jeudi 9 décembre le report de la suppression du numéraire dans les CFP à la fin du mois de janvier.

### **Point 5 L'accueil des usagers**

Présentation de l'accueil autour de deux axes : une présentation de la nouvelle réorganisation de l'accueil et une présentation de Voxusagers qui est un site en ligne permettant de publier de manière transparente et ouverte les expériences positives ou les difficultés rencontrées par les usagers. Des réponses doivent être apportées par l'administration concernée à chaque publication.

FO71 dans la continuité de sa dénonciation du NRP, explique que l'organisation de l'accueil qui s'appuie largement sur des services extérieurs (collectivités notamment avec les Maisons France Service) ne sera pas à la hauteur des attentes.

Le dispositif se met en place mais rapidement le système montrera ses limites : les MFS coûtent bien plus cher qu'annoncé. Les personnels ne sont pas des agents DGFIP,

Nos services sont exsangues et seront confrontés en plus au jugement des usagers par VOXUSAGERS. L'outil existe déjà et les avis GOOGLE sur nos structures ne sont pas tendres.

Le point de situation sera à faire en fin d'année 2022, car actuellement les services sont en doublon et masque la réalité du service rendu aux usagers en dehors de nos structures.

En reformant l'accueil dans le sens proposé, l'Administration demande aux usagers de s'adapter au réseau

### **Point 6 : Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail**

L'enveloppe notifiée est de 78 604€. Le dispositif est présenté et rejoint celui mis en œuvre après l'été de budget participatif.

Compte tenu des délais très contraints, l'appel à projet sera diffusé très rapidement.

Le CTL sera associé, CTL dédié au cours duquel l'ensemble des projets seront examinés.

FO71 insiste sur l'importance de ne pas créer le trouble en mélangeant les besoins et les réponses au besoin. Les représentants FO71 resteront vigilants de manière à ce que les projets n'appellent pas de financements différents (sujets CHS pour la santé au travail, ou Action sociale par exemple)